

Procédure de mobilité pour les étudiants

Vous venez d'être informé par le CMSE (Commission Mixte de Sélection des Etudiants) de votre université que votre candidature a été retenue pour une mobilité de 2 à 9 mois. Nous vous guidons sur le parcours de mobilité.

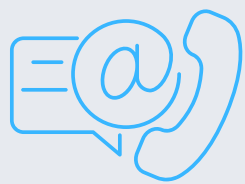


**Le représentant CMSE de votre Université ,
contacte le représentant du CMSE de
l'Université d'accueil**

Ils définissent la date de début et de fin de la
mobilité et identifient le laboratoire d'accueil et
définissent le sujet de votre stage



Lorsque les dates sont bloquées



**Vous contactez les cheffes de
projet de l'Université Toulouse Paul
Sabatier en mettant en copie votre
représentant CMSE**

Vous transmettez :

- La copie de votre passeport
- Votre adresse en Afrique et votre n° de téléphone
- votre RIB français (plus d'information P.2)



**Le représentant CMSE de
l'université d'accueil élabore la
lettre d'invitation**

Les cheffes de projets de l'UT3 en relation
avec le laboratoire d'accueil et avec votre
superviseur de stage établissent votre
contrat de mobilité et la lettre d'invitation,
puis gèrent la signature de ces documents



**Le service des relations
internationales de l'Université
d'accueil réserve votre logement**

L'Université d'accueil réserve votre logement
Crous et en informe les cheffes de projet de
l'Université Paul Sabatier lorsque cela est fait



**Les cheffes de projet de l'Université
Paul Sabatier achètent le billet
d'avion**

Achat de votre billet d'avion par l'Université
Paul Sabatier et envoi vos billets sur votre
adresse email

Lorsque les billets d'avion
sont achetés



Demande de visa par l'étudiant

Vous entamez la procédure de demande de
visa. Vous transmettez ensuite votre visa aux
cheffes de projet de l'Université Paul Sabatier

Focus - Compte bancaire

Afin que nous puissions verser la bourse de mobilité sur votre compte bancaire, vous devez communiquer aux cheffes de projet de l'Université Paul Sabatier, un RIB français.

Pour cela plusieurs options s'offrent à vous :



Option 1 : vous disposez déjà d'un compte bancaire en France. Si c'est le cas, merci de nous communiquer le RIB de ce compte bancaire.



Option 2 : Vous souhaitez ouvrir un compte bancaire sur le site de Studely que nous vous recommandons (<https://www.studely.com/compte-paiement/>) Studely vous offre la possibilité d'ouvrir un compte bancaire français depuis votre pays. Vous pouvez recevoir votre carte de paiement avant votre arrivée en France.



Option 3 : Vous nous communiquez le RIB d'une personne de confiance qui possède un compte bancaire en France et sur lequel nous pourrions verser votre Bourse. Si vous choisissez cette option, merci de nous transmettre une copie de la pièce d'identité de cette personne.

Dans le cas où vous choisissez l'option 1, 2 ou 3, nous pourrions verser une partie de votre bourse de mobilité sur le compte bancaire que vous nous aurez communiqué, avant votre départ pour la France. Ainsi, vous pourrez réaliser vos achats de première nécessité en France plus facilement (achats de courses alimentaires, forfait téléphonique, timbre permettant d'obtenir votre visa, atickets de transports etc.).



Option 4 : Vous souhaitez ouvrir un compte bancaire à votre arrivée en France. Si vous choisissez cette option, nous pourrions vous conseiller les coordonnées de banques avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler.

Si vous choisissez cette option, votre bourse sera versée sur ce compte bancaire seulement 2 semaines après votre date d'arrivée en France.

Ainsi, dans le cas où vous choisissez cette option, nous vous recommandons fortement d'arriver en France avec suffisamment d'argent liquide (attention : prévoir à minima 200€) afin que vous puissiez réaliser vos achats de première nécessité (achats de courses alimentaires, forfait téléphonique, timbre permettant d'obtenir votre visa, tickets de transports etc.)

Focus - Assurance

Assurance habitation et responsabilité civile :

Avant d'arriver en France, vous devez prendre une assurance santé (qui doit couvrir à minimum tous vos frais de santé) ainsi qu'une assurance habitation pour votre logement. L'assurance habitation doit au minimum couvrir tous vos frais de santé, les risques incendie, dégât des eaux, explosion. Si le locataire n'assure pas le logement, le propriétaire peut choisir de résilier le bail. L'assurance responsabilité civile est également obligatoire pour les locataires.

Pour les mobilités de stage, une assurance responsabilité civile et une assurance accident du travail sont obligatoires.

Exemples de sites internet sur lesquels vous pouvez souscrire votre assurance :

Studely

Service financier dédié aux étudiants en mobilité internationale.

<https://www.studely.com/assurance/>

Cette entreprise propose des assurances voyage, des assurances logement et responsabilité civile.

ADH Assurance étudiant

<https://www.assurances-etudiants.com/>

Cette entreprise propose des assurances habitation, santé et voyage

Assurances proposées par les banques

Vous pouvez également prendre une assurance auprès de votre banque française.

Contacts utiles

Les cheffes de projet de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier

Angela Moca Licciardi et Marion Claustre
Direction de la coopération Internationale (DCI)



angela.moca-licciardi@univ-tlse3.fr

marion.claustre@univ-tlse3.fr

Contacts autres universités d'accueil

Contacts service des relations internationales Université de Bordeaux

Anna Gerykova
Bureau des mobilités internationales



incoming-talence@u-bordeaux.fr

Contacts service des relations internationales Université de Marseille

Anna ALMARION PARRA
Coordinatrice Accueil des Etudiants
Internationaux



andrea.ALMARIO-PARRA@univ-amu.fr